

**Avis est donné** que le Conseil municipal de la Corporation de la ville de Hawkesbury tiendra une réunion publique le **jeudi 04 novembre 2021 à 18h00** de **façon virtuelle**, afin de considérer une proposition d'amendement au Règlement de zonage N° 20-2018, en vertu de l'article 34 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, Chap. P.13.

**L'objectif de la demande** est de rezoner ladite propriété de Résidentiel zone 2 (R2) à Résidentiel zone 4 (R4), de permettre une réduction de la distance requise entre l'entrée et la ligne de propriété au nord de 1.5m à 0.5m et de réduire le pourcentage minimal d'espaces paysagers requis de 30% à 26.6% de la superficie du terrain. Ce projet a pour objectif de réutiliser le bâtiment existant, anciennement une école pour y construire 17 logements de type appartements. La demande d'amendement au Règlement de zonage N° 20-2018 sera spécifique à la portion Est de la propriété située au 290 rue Champlain, décrite comme étant le lot 6, Broken Front, dans la ville de Hawkesbury, Comté de Prescott.

**Si une personne** ou un organisme public avait par ailleurs la capacité d'interjeter appel de la décision du conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, mais que la personne ou l'organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites au conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury avant l'adoption du règlement municipal, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision.

**Si une personne** ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors de la réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites au conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury avant l'adoption du règlement municipal, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie le Tribunal d'appel de l'aménagement local à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Suite aux directives de la Santé publique, cette consultation se fera de façon virtuelle afin de respecter les règles sanitaires actuelles. Toute personne désirant assister à la réunion devra confirmer sa présence à l'adresse courriel suivante : [infoplanning@hawkesbury.ca](mailto:infoplanning@hawkesbury.ca), et ce **au plus tard le 02 novembre 2021 à 16h**. Vous devrez **préciser si vous assisterez à la réunion via un ordinateur ou via un téléphone portable**. Une fois que vous serez enregistrés pour participer à la réunion, les détails concernant l'accès à la plateforme de vidéoconférence vous seront communiqués. Nous vous prions de bien vouloir envoyer tous vos commentaires ou questions au préalable à l'adresse courriel mentionnée ci-haut.

Cette rencontre sera disponible sur notre chaîne YouTube pour votre visionnement les jours suivant la rencontre.

**Toute personne** qui désire être avisée de la décision du conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury concernant l'amendement proposé au Règlement de zonage doit présenter une demande écrite au service d'urbanisme par courriel à [infoplanning@hawkesbury.ca](mailto:infoplanning@hawkesbury.ca).

**Des renseignements supplémentaires** relatifs à la proposition d'amendement au Règlement de zonage N° 20-2018 sont disponibles au public en communiquant avec l'urbaniste au courriel suivant : [infoplanning@hawkesbury.ca](mailto:infoplanning@hawkesbury.ca).

#### **Autres facteurs à considérer**

Vous pouvez trouver des renseignements relatifs au projet sur le site Web de la Ville à [www.hawkesbury.ca](http://www.hawkesbury.ca) sous l'onglet Hôtel de Ville de la page d'accueil, dans la section Urbanisme et en cliquant sur l'onglet Réunions publiques.

#### **PLAN CLÉ**



Terrain visé par la demande

Fait en la municipalité de la  
Ville de Hawkesbury  
ce 14<sup>e</sup> jour d'octobre 2021

Céleste Cordonnier, urbaniste  
Téléphone : 613-632-0106 poste 2231  
[www.hawkesbury.ca](http://www.hawkesbury.ca)